

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'An deux mille vingt et un,

Et le sept juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1 juillet 2021 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

**Etaient présents** : M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Eric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint

M. Jacques LETELLIER, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M. Philippe MARCOT, pouvoir à M. Eric THERRY - Mme Laurine RENARD pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE

**Absents** : M. Serge LOPEZ, M. Franck LAGNIAUX, Mme Karen RIAND,

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BONNETAIN

*Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.*

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Alain BROCHARD et M. Jonathan ALLONGE à 19h06.

*Monsieur le Maire lit les 4 décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, du n° 27 du 23/06/2021 au n° 30 du 30/06/2021.*

### **AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PARKING DANS LA RUE DELCHET, ANGLE GRANDE RUE – Délibération n° 30**

*Monsieur THERRY propose d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer le marché de travaux de création du futur parking rue Delchet, à l'angle de la Grande Rue, avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de l'appel public à concurrence en cours jusqu'au 9 Juillet, travaux qui sont subventionnés par la Région Ile-de-France, et pour lesquels l'obtention de la D.E.T.R. de l'Etat a également été sollicitée.*

*Monsieur BOLHER attire l'attention sur l'implantation des places de parking PMR qui sur plan ne semblent pas être positionnées au bon endroit.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer le marché de travaux de création du futur parking rue Delchet, à l'angle de la Grande Rue, avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres lors du 13 juillet 2021.

Arrivée de M. Paulo SOBRAL à 19h22.

### **AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE ET SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION – Délibération n° 31**

*Monsieur le Maire suite à la délibération du 9 Juin 2021 de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (C3PF) concernant le pacte de gouvernance entre les communes membres et la C3PF pour la durée du mandat 2020-2026, l'avis des communes membres sur ce pacte de gouvernance doit être recueilli selon le principe d'une majorité qualifiée dans un délai de deux mois. A défaut, cet avis sera réputé favorable. Il est donc proposé que le Conseil Municipal émette un avis sur ce pacte de gouvernance et sur le schéma de mutualisation y étant annexé.*

*Monsieur BRAULT émet une remarque sollicitant l'éventuelle addition dans le pacte de gouvernance d'un chapitre sur l'engagement de la féminisation des instances de la Communauté de Commune.*

*Monsieur BRAULT s'interroge sur le devenir et l'impact financier de la vidéo protection. Au-delà de l'aspect matériel, celle-ci pourrait engendrer des aménagements supplémentaires comme le recrutement d'un personnel habilité à visionner les vidéos qui dégagerait un volume salarial exponentiel et dommageable pour les communes qui devront en supporter le coût.*

*Monsieur le Maire confirme qu'il ne souhaite pas voir augmenter la masse salariale et la fiscalité additionnelle et qu'à terme, qu'aucun personnel ne soit dédié au visionnage des caméras. Cependant, il souligne qu'il est souhaitable que chaque commune puisse être acteur du dispositif et si elle le souhaite, supporter au titre communal, l'éventuelle charge salariale supplémentaire engendrée par ce service.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE** le pacte de gouvernance et le schéma de mutualisation entre les communes membres et la Communauté de communes Carnelle-Pays-de-France (C3PF)

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES RIVERAINS DE LA COUR COMMUNE RUE DU FOUR**

*Monsieur THERRY souhaite faire évoluer le dossier du sinistre de la rue du Four sans attendre une future décision judiciaire et soucieuse de pouvoir éviter une dégradation de l'état des propriétés privées affectées par la cavité, d'une part ; et de rouvrir la rue du Four à la circulation publique, d'autre part.*

*A cet effet, lors d'entretiens avec les riverains concernés, il a été proposé de faire réaliser les travaux nécessaires de remise en état des propriétés privées, aux frais avancés de la Commune ; et convenu, avec les propriétaires concernés, de l'établissement d'un protocole d'accord définissant la nature et les modalités de ces travaux.*

*Le projet de protocole d'accord, établi par la Commune, a été soumis pour avis aux propriétaires riverains concernés et est présenté aux membres du Conseil Municipal afin que celui-ci le valide et autorise sa signature par le Maire ou un Adjoint, avec l'ensemble des propriétaires riverains.*

*Monsieur THERRY propose le report de délibérer sur l'autorisation de signature du protocole d'accord avec les riverains de la cour commune, rue du Four.*

*En effet et, à ce jour, sur l'ensemble des acteurs sollicités pour requérir leurs avis sur le projet du protocole, seul un riverain a transmis un refus sans motivation sur la validation du dit protocole tel que rédigé.*

*Madame CLAISEN BARTHELEMY précise que la rédaction du protocole de travaux est le fruit d'un accord établi lors de la dernière réunion avec les riverains et qu'il est dommageable de n'avoir aucun échange sur les motivations du refus et de leurs silences. Sans compter l'impact calendaire sur le retro planning retardant le démarrage des travaux qui auraient pu être respecté si la signature du protocole en état avait pu se maintenir.*

*Madame CLAISEN BARTHELEMY et Monsieur THERRY réaffirment leurs volontés d'avancer sur cette situation et espèrent sincèrement des échanges prochains avec les riverains qui permettront la présentation d'un protocole valide à la rentrée.*

## DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2021– Délibération n° 32

Monsieur THERRY propose, à la suite d'annulation partielle sur 2021 d'un titre de loyer du fait d'une remise accordée à un commerce locataire de la Commune en fin d'année 2020, d'opérer la décision modificative suivante du budget 2021 de la Commune :

Section de Fonctionnement Dépenses :

Chap 022 (dépenses imprévues) : - 300.00

Chap 67 art 673 (titres annulés sur exercice antérieur) : + 300.00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2021 telle que précitée.

## MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA QUALITE DES INTERVENTIONS D'URGENCE GAZ

*Il est proposé de soutenir par une motion du Conseil Municipal, une pétition initiée par le CSE-C (Comité Social et Economique Central) de G.R.D.F., nous ayant alertés sur les projets impulsés par la direction de GRDF remettant en cause les Zones Elémentaires de Première Intervention Gaz (ZEPIG) et pouvant conduire à détériorer à terme le maillage d'intervention des agents de GRDF sur le territoire de la Commune.*

*Monsieur le Maire retire la proposition de délibérer, considérant qu'il n'est pas du rôle du Conseil Municipal de se positionner sur le contenu de ladite motion.*

*En dehors de l'ordre du jour, Madame DESBOURGET sollicite des informations sur l'association de l'Office de Tourisme. Monsieur le Maire lui indique qu'une assemblée générale s'est bien tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2021 modifiant les statuts de l'association. Au cours de cette assemblée, il a été défini une nouvelle gouvernance par l'élection d'une nouvelle présidente et des membres composant le bureau. Madame PESLERBE précise qu'une réunion est programmée en juillet avec la Présidente de l'association et la directrice de l'Office de Tourisme pour échanger sur la thématique du tourisme à Asnières sur Oise.*

*Monsieur BRAULT exprime quant à lui un regret sur le fait qu'aucune commission d'urbanisme ne s'est tenue depuis un certain temps en dehors des réunions liées au PLU et qu'il est louable de souhaiter participer à la réflexion collective et d'échanger sur divers sujets. Madame CLAISEN BARTHELEMY répond favorablement à sa sollicitation en proposant la programmation d'une commission en septembre durant laquelle sera évoquée les procédures et les éventuelles nouvelles méthodes sur l'urbanisme. Celle-ci sera programmée avant la reprise des COPIL et COTECH du PLU.*

*Monsieur BOLLER sollicite la possibilité d'obtenir un calendrier prévisionnel des dates des futurs conseils municipaux. Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux se tiennent en général tous les 6 semaines et que malgré l'établissement d'un calendrier, les dates peuvent être mouvantes suivant les urgences et les impondérables.*

*Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à l'assemblée.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.

PO/  
Le Maire,  
Claude KRIEQUER

